

Affiche : Réaction du Préfet de l'Allier aux troubles de décembre 1851 dans le département.

Référence : AD Allier M 643 c.

Département de l'Allier

Habitants de l'Allier,

Un complot armé, surpris cette nuit même aux portes de Moulins, une insurrection partie du Donjon, et qui semble s'étendre dans tout l'arrondissement de La Palisse, ne laissent aucun doute sur l'imminence du péril.

La jacquerie commence dans le département de l'Allier, comme elle éclatait il y a un mois dans ceux de la Nièvre et du Cher.

La plus grande rigueur sera déployée : la troupe fera feu à la première démonstration des brigands, mais l'autorité ne saurait être certaine d'arriver partout en temps utile.

Que les citoyens honorables et amis de l'ordre, se hâtent donc d'organiser leur propre défense, et se mettent en mesure de résister à une première attaque.

Habitants de l'Allier, un pouvoir fort peut seul sauver la France ! M. le Président de la République n'a pas craint d'assumer sur lui une immense responsabilité. C'est à lui que la société devra son salut !

Moulins, le 4 décembre 1851.

Le Préfet de l'Allier,
De Charnailles.

Le Préfet de l'Allier a pris l'arrêté suivant :

« Le département de l'Allier est mis en état de siège. »

1° Qui est l'auteur du document ?

.....

2° De quand date-t-il ?

.....

3° A qui s'adresse-t-il ?

.....

4° Quelles menaces l'auteur met-il en avant ?

.....

5° Quelles mesures l'auteur du document ordonne-t-il ?

.....

6° Quel jugement porte-t-il sur le coup d'état réalisé par Louis Napoléon Bonaparte ?

.....

.....